

Comprendre le droit des clients de prendre une décision éclairée



Melisse L. Willems, MA, LLB
Registratrice et directrice générale

VALEURS DE L'ORDRE

Intégrité

Collaboration

Reddition de comptes

Transparence

Innovation

Cette année, la série d'ateliers de l'Ordre portera sur le consentement, c.-à-d. le consentement au traitement et le consentement à la collecte, ainsi que sur l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels sur la santé.

Deux lois traitent spécifiquement de chacun de ces sujets : *la Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé* et *la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*. Pourquoi? Parce que la capacité de contrôler ce qui arrive à son corps et aux renseignements sur sa santé est fondamentale pour une personne.

C'est pourquoi il n'y a pas d'âge minimum défini pour consentir au traitement ou contrôler les renseignements personnels sur la santé. Lorsqu'une personne devient capable de prendre elle-même des décisions relatives au consentement, la loi reconnaît qu'elle a le droit de le faire et qu'elle doit pouvoir exercer ce droit pleinement. On ne saurait sous-estimer le droit des clients de savoir ce qu'on leur fait, et de prendre une décision éclairée pour aller de l'avant.

Ces ateliers m'intéressent beaucoup personnellement. Je pense qu'ils éduqueront, intéresseront et stimuleront nos membres. Savez-vous que vous pouvez seulement fournir un traitement sans consentement éclairé dans un cas d'urgence? Ou qu'il n'existe pas de consentement « général »? Ou que même s'il n'est pas pratique de l'obtenir, il est interdit de procéder sans consentement? Tous ces sujets seront explorés dans les ateliers de l'automne.

J'encourage tous les membres, nouveaux et anciens, à assister à une de ces séances. Même si nos ateliers sont toujours conçus pour apporter des conseils et des renseignements, ils sont aussi instructifs. Ceux-ci n'y feront pas exception. La question du consentement est mûre pour la conversation et le changement organisationnel, et nous pensons que les diététistes sont prêtes pour cela. Venez et voyez si vous êtes d'accord. Les détails sur les ateliers offerts dans votre région se trouvent au dos de la couverture de ce bulletin.

On ne saurait sous-estimer le droit des clients de savoir ce qu'on va leur faire et de prendre une décision éclairée.

